

ACTE DE CESSION D'ACTIONS

DESIGNATION DES PARTIES :

Le présent contrat est conclu entre les soussignés :

D'une part,

1. Le cédant

Madame Amélie, Romane CHAYNE, née le 8 décembre 1993 à NÎMES, de nationalité française, demeurant au 258, chemin des carriérettes, 30350 SAINT JEAN DE SERRES ;

Désigné(s) ci-après, le « **Cédant** » ;

Et, d'autre part,

2. Le cessionnaire

Monsieur Yannis, Djilali, Michel BARTHELEMY, né le 22 juin 2000 à ALÈS, de nationalité française, demeurant au 258, chemin des carriérettes, 30350 SAINT JEAN DE SERRES ;

Désigné(s) ci-après, le « **Cessionnaire** ».

Le Cédant et le Cessionnaire étant ci-après désignés, ensemble, les « **Parties** » ou, individuellement, une « **Partie** ».

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Le Cédant est titulaire de 100 actions, numérotées de 1 à 100, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 €) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société A.C LICENCES, fixé à dix euros (10 €). La société est immatriculée au RCS de NÎMES sous le numéro 939 268 421.

CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - CESSION

Le Cédant cède par les présentes au Cessionnaire, qui accepte, 50 actions, numérotées de 51 à 100, qu'il détient dans la société A.C LICENCES, pour un prix total de 5 €, soit 0,10 € par action.

ARTICLE 2 - PAIEMENT

Le prix sera payé par le Cessionnaire au Cédant le jour de la signature des présentes, par virement bancaire.

Paraphes

A.C

Y.B

ARTICLE 3 - GARANTIE DE PROPRIETE

Le Cédant garantit au Cessionnaire que les actions cédées sont libres de tout gage, nantissement ou autre charge.

ARTICLE 4 - EFFET

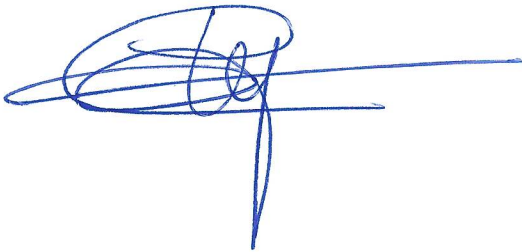
La présente cession prendra effet à compter de ce jour. La société A.C LICENCES en a été informée, et procédera à l'inscription de la cession dans le registre des mouvements de titres.

Fait à SAINT JEAN DE SERRES, le 19 avril 2025, en deux exemplaires originaux.

Signature des parties, précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé" (et paraphe de chaque page précédente) :

Le Cédant
Madame Amélie CHAYNE

Lu et approuvé



Le Cessionnaire
Monsieur Yannis BARTHELEMY

Lu et approuvé



Paraphes

A.C

Y.B